

# **COMMUNE DE LA COTE D'AIME**

## **COMPTE RENDU DE REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VENDREDI 24 JUIN 2011**

Présents :	OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge - GIRARD Gilles - JOVET Joël - JULIE Sonia - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle
Excusés :	GIRARD Gilles – PY Adéline
Absent :	-
Secrétaire :	GIRARD Sylvie

## **I – AFFAIRES GENERALES**

### **1. Location chalet Les Plans UCPA – Bail UCPA**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'UCPA Les Arcs loue, chaque année, le chalet d'alpage au lieu-dit Les Plans, pour la saison d'été.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte de louer le chalet des Plans à l'UCPA pour la saison d'été 2011,
- Précise que le montant du loyer est fixé à 1 654 € pour la saison, soit du 15 juin au 30 septembre,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

### **2. Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire présente au Conseil Municipal, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers.

Il demande au Conseil Municipal de donner son avis sur les rapports suivants et notamment :

- Indicateurs techniques :

Points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- Indicateurs financiers :

Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;

- Gestion :

Encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les rapports sur le service de l'eau et de l'assainissement,
- Dit que ces rapports seront mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L 1411-13 du CGCT, à la Mairie.

### ***3. Modification du règlement de l'eau et de l'assainissement***

Le Conseil Municipal souhaite apporter quelques modifications au règlement d'eau et d'assainissement, à savoir :

- Les branchements seront réalisés par une entreprise agréée par la commune
- Tous travaux d'ouverture et de résiliation de contrat, de contrôle d'eau imposé par la réglementation seront facturés 35 € de l'heure.

Vous pourrez retirer des règlements d'eau et d'assainissement mis à jour en mairie.

### ***4. Modification du régime indemnitaire du personnel communal***

Monsieur Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal bénéficie d'une prime mensuelle qui varie en fonction du grade de l'agent.

La délibération du 27 août 2004 affectait un coefficient de 3 sur la prime individuelle des agents. Il propose au Conseil Municipal de porter ce coefficient à 4.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'augmenter d'un point le coefficient multiplicateur pour la prime versée individuellement à chaque agent.

### ***5. Création d'un poste d'agent technique saisonnier occasionnel***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour faire face aux absences de l'agent en charge à la fois des locaux communaux et de l'entretien des espaces verts, il convient de créer un poste d'agent vacataire à compter du 4 juillet 2011 au 30 septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de créer un emploi d'agent vacataire du 4 juillet 2011 au 30 septembre 2011,
- dit que cet agent sera rémunéré à l'indice majoré 290,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

### ***6. Modification du bail emphytéotique au refuge de Presset***

Le Club Alpin Français est venu présenter avec son architecte le projet de rénovation du refuge de Presset avant de débiter la réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, au vu du projet, de modifier le périmètre de construction du refuge. Cette modification sera entérinée par acte notarié.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

(Joël JOVET vote Contre)

- Autorise la modification du périmètre d'implantation pour la reconstruction du nouveau refuge,
- Demande qu'un document d'arpentage soit réalisé aux frais du preneur,
- Confirme que les plans et devis devront être approuvés par le bailleur,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié correspondant dont les frais seront à la charge du preneur.

#### **7. *Augmentation de puissance Electricité de France – Concession de Roselend – la Bâthie***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif au projet pour l'exécution des travaux de suréquipement et de développement du bassin de limitation des gradients en vue de l'augmentation de puissance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le dossier correspondant.

## **II – TRAVAUX**

#### **8. *Marché de travaux de branchements et petites réparations sur réseaux d'eau potable et assainissement***

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de marché relatif aux travaux de branchements et petites réparations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le dossier a fait l'objet d'un appel d'offres dont la remise des plis avait été fixée au 10 mai 2011 à 12 heures.

Trois entreprises ont fait une proposition cadre :

- Entreprise MARCHIELLO ..... 23 330 €
- Entreprise PERRIERE ..... 26 865 €
- Entreprise VEOLIA ..... 17 793 €

Il précise que l'entreprise VEOLIA aura un sous traitant pour la partie génie civil, soit l'entreprise BOCH TP et conservera la pose du réseau correspondant.

Chaque devis de branchement sera étudié spécifiquement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le marché à passer avec l'entreprise VEOLIA pour un montant hors taxes de 17 793 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant et toutes pièces nécessaires à son exécution,
- Dit que ces dispositions entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### **9. *Travaux d'assainissement Montméry***

La facture de l'entreprise LAURENT relative au solde des travaux de réseaux à Montméry est parvenue en mairie ; cependant, conformément au marché de travaux, et compte tenu des délais entre son émission et sa réception en mairie, suite aux vérifications du maître d'œuvre, des pénalités de retard peuvent être imposées, La trésorerie demande que le Conseil Municipal se positionne sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de ne pas appliquer de pénalités de retard.

### **III – URBANISME**

#### ***10. Acquisition Madame Marie Denise PLASSIARD et Monsieur Denis PLASSIARD à Prébérard***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a contacté Monsieur et Madame PLASSIARD pour leur proposer l'acquisition de leur parcelle YA 1 à Prébérard dans le but d'élargir la voirie. Ils ont donné leur accord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle YA 1, d'une contenance de 495 m2 au prix de 1 € (un euro) le mètre carré,
- Dit que les frais de notaire seront supportés par la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous documents
- relatifs à cette affaire.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

#### ***11. Travaux La Bergerie***

Monsieur COLLOMB fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de la Bergerie. Il précise que le tout venant récupéré de la route avant travaux a été déposé sur le parking du Pars. Il servira à la réfection de diverses voiries sur la commune car ne peut être réutilisé pour les travaux sur la Bergerie.

#### ***12. Coupe de bois***

Une coupe de bois a été vendue au prix de 20 512 € à la Scierie de Savoie à Rognaix

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 27 juin 2011

Le Maire,  
Michel OUDARD